

intermèdes
LE VOYAGE CULTUREL



Les îles Anglo-Normandes, sur les pas de Victor Hugo

Jersey, Guernesey, Sercq

Du 06 septembre au 11 septembre 2025

Votre voyage en quelques mots

Avec Gérard Pouchain, agrégé de l'Université, docteur en lettres, chercheur associé à l'université de Rouen, biographe de Juliette Drouet et commissaire de nombreuses expositions sur Victor Hugo, en France et à l'étranger.

Peut-on résister à l'invitation du poète Victor Hugo qui promet de connaître une idylle en pleine mer ? Comme lui, vous tomberez sous le charme des îles Anglo-Normandes. De la plus grande, Jersey : « C'est le sauvage et le riant, mariés au beau milieu de la mer », à l'une des plus petites, Sercq : « Toute l'île est un miracle d'une lieue de long », sans oublier Guernesey : « Si hospitalière aux fleurs », sur laquelle Victor Hugo édifia une étonnante maison d'exil, Hauteville House.

Les points forts

- la visite de Hauteville House
- le tour des îles de Jersey, Guernesey et Sercq
- les jardins de la Seigneurie

Votre conférencier



Gérard Pouchain

Peut-on résister aux invitations de Victor Hugo ? Jersey, c'est « le sauvage et le riant mariés au beau milieu de la mer »

L'identité et la qualité du conférencier ne sont pas éléments essentiels de nos contrats. En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, INTERMEDES se réserve le droit de modifier le nom des conférenciers. Ces changements ne font l'objet d'aucune condition particulière d'annulation.



Votre itinéraire

Journée 1

Train Paris / Saint-Malo, puis Jersey en ferry

Train à destination de Saint-Malo. Déjeuner libre.

Avant le transfert au port, une **courte promenade à Saint-Malo** sera l'occasion d'évoquer les liens unissant Victor Hugo à cette ville.

Puis nous rejoindrons, en ferry, l'île de **Jersey**.

Nous débarquerons à **Saint-Hélier**, capitale de Jersey et siège du gouvernement. La ville doit son nom au saint qui se retira à Jersey au VI^e siècle.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel à Jersey.

Journée 2

Jersey

(Journée en autocar)

Nous ferons aujourd'hui un **tour panoramique** de Jersey, sur les traces de Victor Hugo. Celui-ci, afin de sauver sa tête au lendemain du coup d'état de Louis Bonaparte en 1851, dut quitter Paris pour Bruxelles puis Jersey où il arrive en 1852. « On me dit comme à toi que Jersey c'est le paradis » écrit-il à sa femme. L'île sera pour lui une incomparable terre d'inspiration. Nous partagerons la veine du poète en visitant les lieux qu'il fréquenta et décrit dans ses ouvrages. Nous commencerons par la **côte sud** dont la végétation rappelle les paysages méditerranéens. Nous verrons ainsi la baie de Portelet et l'îlot de Janvrin qui inspira Hugo, puis la baie de **Saint-Brélade** décrite par Adèle, son épouse. La journée continuera à l'**église Saint-Mathieu**, située dans la baie de Saint-Aubin, dont le cristallier René Lalique réalisa les verrières et l'aménagement intérieur. Nous ferons un arrêt au site panoramique du phare de la **Corbière** où Hugo écrit l'un des poèmes des *Contemplations* et près duquel se situe la table des Marthes, sans doute l'une des pierres d'un ancien dolmen. Nous poursuivrons notre découverte par la **côte nord**, avec ses spectaculaires falaises qui offrent de fabuleux horizons et abritent dans leurs criques des ports de pêche typiques. Nous aborderons ensuite la **côte est** de Jersey.

Nos étapes suivantes seront le **tumulus de la Hougue Bie**, l'un des mieux conservés d'Europe et auprès duquel Hugo écrit son poème *Ce que c'est que la mort* ; puis le charmant **port de Gorey** dominé par la forteresse de Montorgueil, chef-d'œuvre d'architecture militaire souvent visitée par Hugo. Près de Saint-Hélier nous verrons le **rocher des Proscrits** qui fut au XIX^e siècle un lieu de rassemblement pour les nombreux exilés de l'île, ainsi que le **cimetière des Proscrits** où Hugo accompagna vers leur dernière demeure de nombreux compagnons, français ou étrangers.

Déjeuner au restaurant en cours de visite.

Avant le dîner, Gérard Pouchain nous proposera une **conférence** : "Victor Hugo, son exil et son engagement politique".

Dîner et nuit à l'hôtel à Jersey.

Journée 3

Guernesey, Hauteville House

En début de matinée, traversée en bateau pour **Guernesey**.

Nous débarquerons à **Saint-Pierre-Port**, capitale de l'île. « Même dans la pluie et le brouillard, l'arrivée à Guernesey est splendide... » écrit Hugo.

En 1855, Hugo est contraint de quitter Jersey pour avoir soutenu des journalistes français exilés sur l'île. Il débarque alors à Guernesey qui sera sa troisième terre d'exil et ne retrouvera la France qu'à la chute de l'Empire, le 5 septembre 1870.

Notre première visite sera l'incontournable **Hauteville House** (*visite sous réserve d'autorisation*), maison dans laquelle Victor Hugo vécut quatorze ans à partir de 1856. C'est un Hugo décorateur que nous découvrirons là. L'écrivain collectionna en effet avec goût et originalité une multitude d'objets hétéroclites. Son fils Charles écrit à propos de cette maison : « (c'est) un véritable autographe de trois étages [...], comme un poème en plusieurs chambres ».

Note : en raison de la configuration du site, le groupe pourra être divisé en deux en fonction du nombre de personnes.

Déjeuner libre au cours des visites.

Installation à l'hôtel.

A notre arrivée, Gérard Pouchain nous proposera une nouvelle **conférence** sur Juliette Drouet, l'amour de Victor Hugo.

Dîner et nuit à l'hôtel à Guernesey.

Journée 4

Sercq

Aujourd'hui, nous ferons une excursion à **Sercq**. Le calme de Sercq, "espèce de château de fées, plein de merveilles", inspira à Hugo de nombreux poèmes. Après la traversée en bateau, à l'arrivée, nous prendrons un char à bancs pour accéder à la Collinette.

Puis une **promenade sur l'île en calèche** nous permettra de découvrir les décors "farouches", les lieux "sauvages, terribles" qui enthousiasmèrent Hugo, notamment La Coupée.

Et enfin nous flânerons dans les **jardins de la Seigneurie** qui figurent parmi les plus beaux jardins du Royaume-Uni où nous pourrions admirer roses, arbustes exotiques et plantes rares.

Déjeuner en cours de visite.

Dîner et nuit à l'hôtel à Guernesey.

Journée 5

Découverte de Guernesey, ferry Guernesey / Saint-Malo

Au cours d'une promenade à pied, nous découvrirons **Saint-Pierre-Port** : vieilles rues, Candie Gardens, église paroissiale, lieux de séjour de Victor Hugo et Juliette Drouet. Ensuite, **tour panoramique de l'île de Guernesey**.

Déjeuner libre.

En fin de journée nous prendrons le ferry pour regagner Saint-Malo.

Dîner libre.

Transfert à l'hôtel à Saint-Malo.

Nuit à l'hôtel à Saint-Malo.

Journée 6

Rennes / Paris

Transfert à la gare de Rennes pour prendre le train pour Paris.

N.B.1 : les horaires de ferry entre Saint-Malo et les îles Anglo-Normandes, ou inter-îles, sont régulièrement modifiés par les compagnies maritimes, ce qui nous contraint à décaler les dates du voyage et réadapter l'ordre des visites en fonction des nouveaux horaires.

Merci de noter également que selon le départ, un stop pourra être fait à Jersey, entre Guernesey et Saint-Malo.

N.B. 2 : comme son nom l'indique Hauteville House est située sur les hauteurs de la ville de Saint-Pierre-Port, son accès nécessite une petite marche en montée d'une durée d'environ 15 minutes.

Départ du 06 septembre au 11 septembre 2025 (6 jours / 5 nuits)

Petit groupe de 8 à 19 participants.

TARIFS	
Chambre Double (2 personnes, 1 lit double)	À partir de 2 540 € / pers.
Chambre Twin (2 personnes, 2 lits séparés)	À partir de 2 540 € / pers.
Chambre Double Usage Single	À partir de 3 000 € / pers.

Ce prix est garanti pour un nombre de participants compris entre 13 et 19 personnes. Afin de maintenir ce voyage avec un nombre réduit de participants entre 8 et 12, nous nous réservons le droit d'appliquer un supplément petit groupe de 120 €. Ce supplément sera à régler au moment du solde.

Ce prix est indépendant des éventuelles fluctuations de change Euro / Livre sterling.

Les informations du programme détaillé sont valides à la date mentionnée sur le document. Des modifications peuvent être apportées entre le moment de votre inscription et le jour du départ, notamment les horaires des compagnies aériennes. Le cas échéant les premiers et/ou derniers jours pourront être adaptés en fonction des nouveaux horaires. Les informations mises à jour vous seront communiquées dans le carnet de voyage envoyé environ 10 jours avant le départ. Le programme reste évolutif même durant le voyage en raison d'éléments imprévisibles et indépendants de notre volonté. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Transport en train

DÉPART	ARRIVÉE
Paris Montparnasse 06/09/2025 - 09:56	Saint Malo 06/09/2025 - 12:22
Rennes 11/09/2025 - 11:35	Paris Montparnasse 11/09/2025 - 13:15

✓ Ces prix comprennent :

- le trajet en train en seconde, classe Paris / Saint-Malo / Paris
- l'hébergement en hôtels 4* à Jersey et Guernesey avec petit-déjeuners anglais
- l'hébergement en hôtel 3* à Saint-Malo avec petit-déjeuner
- sept repas, hors boissons
- les transferts en autocar privé
- la promenade en calèche sur l'île de Sercoq
- les traversées maritimes en ferry
- l'accompagnement culturel d'un conférencier Intermèdes
- les entrées dans les sites mentionnés
- l'assurance assistance rapatriement

✗ Ces prix ne comprennent pas :

- les repas mentionnés "libres"
- les boissons
- les pourboires usuels aux guides et chauffeurs
- le port des bagages
- les dépenses d'ordre personnel
- l'assurance optionnelle annulation, bagages et interruption de séjour
- le tarif de l'ETA, autorisation électronique de voyage, obligatoire pour entrer au Royaume-Uni à partir du 2 avril 2025 : 20£ en cas de demande individuelle - 49€ pour une prise en charge par Intermèdes

Chambre à partager

Sur certains voyages, l'option de chambre à partager est proposée. Cette formule vous permet de partager votre chambre avec un autre voyageur, sans frais supplémentaires ou avec une réduction de 50 % sur le supplément pour chambre individuelle, selon les cas.

Offre valable uniquement sur certains départs, consultez notre service clients pour en savoir plus.

Hôtellerie (classification en normes locales)

- SAINT MALO - ibis Saint-Malo La Madeleine 3★
<https://all.accor.com/hotel/0728/index.fr.shtml>
- GUERNESEY - Saint-Pierre-Park 4★
<https://www.handpickedhotels.co.uk/stpierrepark?srsId=AfmBOorz9MYadl70Ztgg1SUvjuSLGxg-Ldgrj5CY8jR3soNZAo6fTrNy>
- JERSEY - Pomme d'Or Hotel 4★
<https://www.seymourhotels.com/pomme-dor-hotel/>

Si l'hôtellerie mentionnée devait être changée, elle le serait pour une hôtellerie de catégorie similaire. Toutefois les services proposés peuvent varier.

Informations pratiques

Les îles anglo-normandes

Formalités pour les ressortissants français : à compter du 1er octobre 2021, le voyageur doit être muni d'un passeport en cours de validité pour entrer au Royaume-Uni, pour un séjour de moins de 6 mois.

De plus, à compter du **2 avril 2025** les ressortissants français devront obtenir une autorisation électronique de voyage (ETA).

Nous pouvons nous charger de l'obtention de l'ETA (42€ ce jour - 49€ à partir du 09/04/25). Pour cela nous vous demanderons de nous fournir la copie (ou scan) couleur de votre passeport et une photo d'identité (différente de celle du passeport et datant de moins de 3 mois).

Vous pouvez également vous charger vous-mêmes de l'obtention de l'ETA (10£ ce jour - 20£ à partir du 09/04/25) en vous rendant sur un des sites suivants :

- télécharger l'application sur votre téléphone portable : <https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta>
- compléter la demande d'autorisation en ligne : <https://apply-for-an-eta.homeoffice.gov.uk/apply/electronic-travel-authorisation/how-to-apply>.

Attention : nous ne saurions être tenus responsables des éventuelles erreurs de saisie dans la demande individuelle, pouvant entraîner l'invalidation de votre ETA.

Le prix de l'ETA augmente à partir du 09/04 - il n'est pas exclu que d'autres augmentations interviennent

Les non-ressortissants français ou bi-nationaux sont invités à consulter les autorités consulaires afin de vérifier les formalités exigées : ambassade du Royaume-Uni - 35, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris - Tel : 01.44.51.31.00

<https://www.gov.uk/government/world/organisations/british-embassy-paris.fr>

Pour tout mineur ne voyageant pas avec ses parents ou voyageant avec un seul de ses parents, une nouvelle réglementation astreint à des formalités particulières publiées sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922>. Dans tous les cas de figure, nous vous recommandons d'emporter une **copie du livret de famille et lorsque l'enfant ne voyage pas avec ses deux parents une autorisation du deuxième parent**. Pour plus de précisions consultez notre Service Clients.

Heure locale : le décalage horaire est d'1 heure en moins par rapport à la France. Ainsi, quand il est midi en France, il est 11 h à Jersey.

Change : la monnaie de Jersey est la Livre jersiaise. 1 EUR = 0,91 JEP (août 2019). Théoriquement, la Livre jersiaise ne peut être changée en France. Cependant la Livre sterling britannique a également cours sur l'île. La plupart des cartes bancaires internationales sont acceptées par les banques, les hôtels et les magasins. Depuis quelques années, il n'y a plus de bureau de change à bord du ferry Condor reliant les îles Anglo-Normandes à la France, nous vous conseillons donc de changer vos livres sterling en France avant le départ de votre voyage.

Pourboires : le pourboire pour les chauffeurs et le guide n'a aucun caractère d'obligation mais il est d'usage, lorsque vous en êtes satisfaits, de donner environ 3 € par jour et par personne aux chauffeurs et 5 € par jour et par personne aux guides.

Électricité : le courant est de 240 volts. Munissez-vous d'un adaptateur car les prises de type anglo-saxon comportent trois branches rectangulaires.

Santé : aucune précaution particulière n'est recommandée. Il est préférable d'être à jour des rappels de vaccinations et d'emporter le traitement que vous suivez, si tel était le cas. Pensez à vous procurer la carte européenne délivrée par l'Assurance maladie, indispensable si vous devez recevoir des soins médicaux en Europe.

Téléphone : pour appeler les îles anglo-normandes depuis la France, composez le 00 44, suivi de l'indicatif de la ville et du numéro du correspondant. Pour appeler la France, composez 00 33 puis le numéro à 9 chiffres de votre correspondant (sans le 0 initial). Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre opérateur téléphonique quels sont les frais encourus pour téléphoner, se connecter à internet et télécharger dans la zone des îles anglo-normandes qui se trouve en-dehors de l'Union européenne.

Climat : lainages et vêtement de pluie s'imposent, ne serait-ce que pour avoir le plaisir de les laisser dans l'autocar, où nous vous recommandons de ne pas les oublier.

Assurances

Pour votre confort et votre sécurité, l'assurance assistance/rapatriement est incluse dans le prix de voyage si vous résidez en Europe. Pour plus de garanties, nous vous recommandons de souscrire le jour de votre inscription une des assurances complémentaires annulation/interruption de voyage/bagage suivantes : Garantie multirisque pour les voyages supérieurs à 10 000 euros par personne * : 5,95 % du prix du voyage Annulation Lorsque vous devez annuler votre voyage, Assurinco vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour tout motif listé dans les conditions générales de l'assurance (sans franchise en cas de maladie, accident, décès, et avec une franchise pour tous les autres motifs garantis). Bagages - En cas de perte, vol ou détérioration de vos bagages, Assurinco vous rembourse à concurrence de 2 000 € par personne. - En cas de retard d'acheminement, Assurinco vous rembourse les effets de première nécessité à hauteur de 300 € par personne (sur présentation des justificatifs à votre retour de voyage). Interruption de voyage Si vous êtes rapatrié, ou devez interrompre votre voyage en cas de : - maladie grave, hospitalisation ou décès d'un proche; - inondation, incendie ou cambriolage de votre domicile, résidence secondaire, locaux professionnels; - une convocation à caractère impératif. Assurinco vous rembourse la partie de votre voyage non effectuée (avec une franchise d'une nuit). Cette garantie ne peut intervenir qu'après intervention de Mutuaide au titre des garanties d'assistance. Garantie multirisque * : 4,95 % du prix du voyage Annulation Lorsque vous devez annuler votre voyage, Assurinco vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour tout motif listé dans les conditions générales de l'assurance (sans franchise en cas de maladie, accident, décès, et avec une franchise pour tous les autres motifs garantis). Remboursement maximum : 10 000 € par personne et 40 000 € par événement. Bagages - En cas de perte, vol ou détérioration de vos bagages, Assurinco vous rembourse à concurrence de 2 000 € par personne. - En cas de retard d'acheminement, Assurinco vous rembourse les effets de première nécessité à hauteur de 300 € par personne (sur présentation des justificatifs à votre retour de voyage). Interruption de voyage Si vous êtes rapatrié, ou devez interrompre votre voyage en cas de : - maladie grave, hospitalisation ou décès d'un proche; 11/14 Intermèdes - Agence commerciale : 10, rue de Mézières 75006 Paris - Tél. : 01 45 61 90 90 Intermedes.com - contact : info@intermedes.com - Siège social : 20/22 Rue des Petits Hôtels 75010 Paris RCS Paris B390 976 249 - N° de TVA intracommunautaire : FR 06 39 09 76 249 - SAS au capital de 285 651 € - IM 075100239 - Garantie Groupama - inondation, incendie ou cambriolage de votre domicile, résidence secondaire, locaux professionnels; - une convocation à caractère impératif. Assurinco vous rembourse la partie de votre voyage non effectuée (avec une franchise d'une nuit) à concurrence de 10 000 € par personne et 40 000 € par événement. Cette garantie ne peut intervenir qu'après intervention de Mutuaide au titre des garanties d'assistance. Garantie Multirisque complémentaire carte bancaire * : 2,95 % du prix du voyage. Garanties identiques à l'assurance Multirisque, à condition que vous ayez réglé votre voyage au moyen d'une carte bancaire haut de gamme, comportant une garantie annulation. * Les garanties d'assurance sont soumises aux conditions générales de vente décrites dans les notices d'assurance. Le détail des garanties est disponible sur notre site internet Intermedes.com, ou peut vous être envoyé sur simple demande. Vous disposez d'une faculté de renonciation définie par les articles L112-2-1 et L112-10 du Code des assurances à la suite de la souscription d'un contrat d'assurance.

Conformément aux dispositions de l'article L112-10 du Code des assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance constituant un complément d'un bien ou d'un service vendu par un intermédiaire, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par le présent contrat, peut renoncer à ce dernier, sans frais ni pénalités tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie. Cette renonciation doit intervenir dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat et si la date du départ est supérieure à 30 jours.

La demande écrite doit être envoyée par mail à documents@intermedes.com ou par courrier à Intermèdes 10 rue de Mézières 75006 Paris.